

VOTRE GUIDE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MRC de
Marguerite-D'Youville

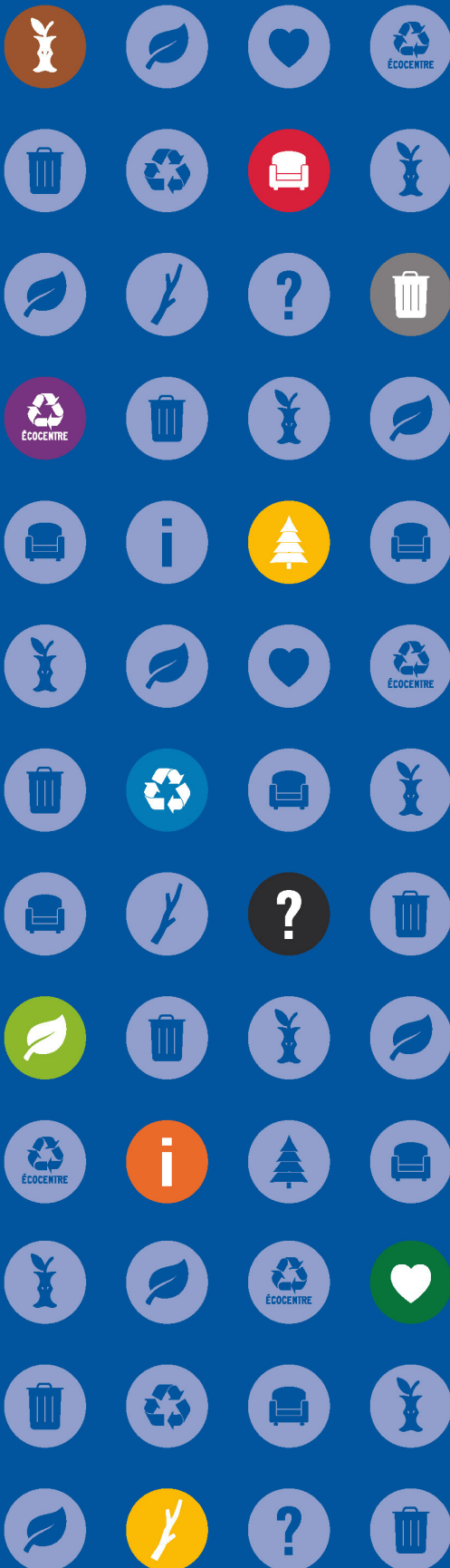


TABLE DES MATIÈRES

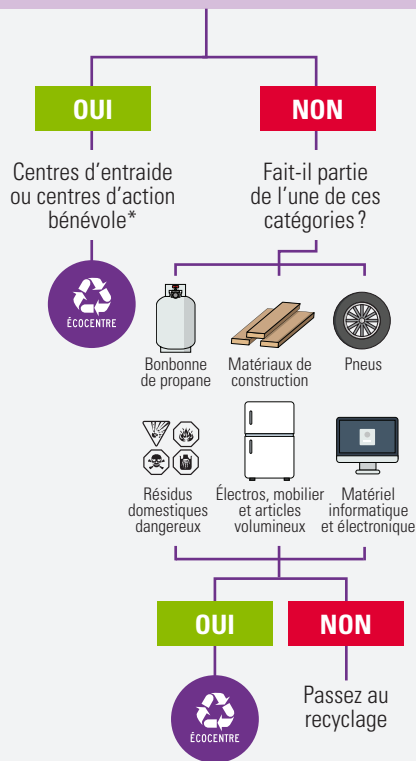
	AIDE-MÉMOIRE	4
	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
	MATIÈRES ORGANIQUES	6-7
	MATIÈRES RECYCLABLES	8-9
	ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE	10-11
	3RV-DONS	12-13
	RÉSIDUS DOMESTIQUES	14
	VOLUMINEUX	15
	BRANCHES ET ARBRES DE NOËL NATURELS	16
	FEUILLES ET CHAUME	17



AIDE-MÉMOIRE

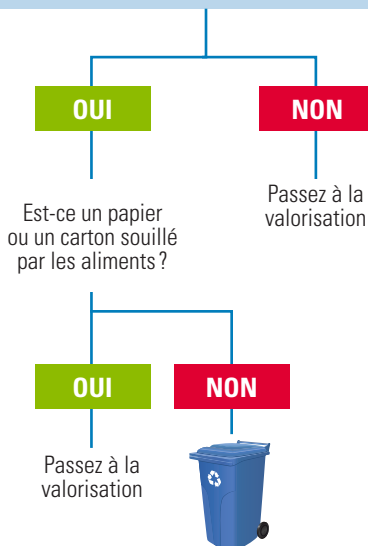
RÉUTILISATION

L'objet peut-il être réutilisé ?



RECYCLAGE

L'objet est-il un contenant, un imprimé ou un journal ?

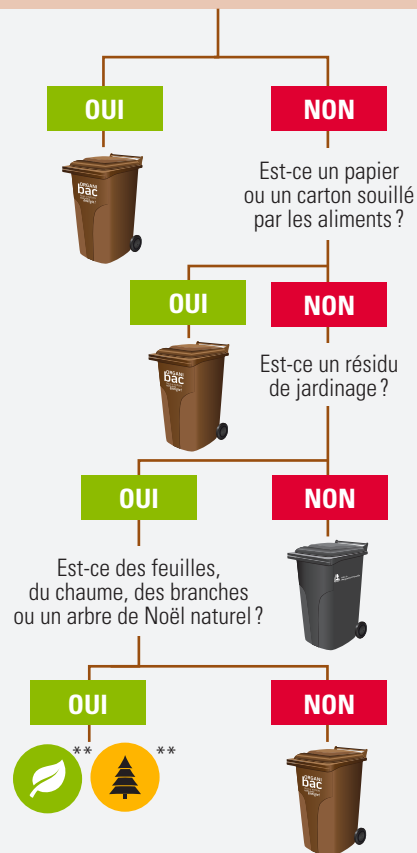


* Communiquez avec le centre d'entraide pour connaître les objets et les matières acceptés.

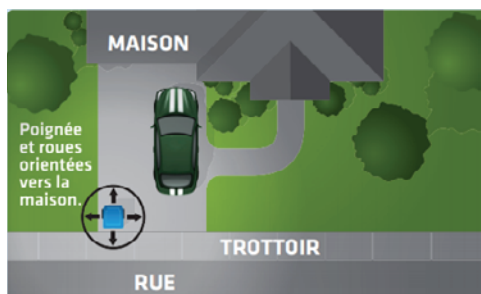
** Référez-vous au calendrier des collectes pour connaître les détails.

VALORISATION

L'objet se mange-t-il ?



5 TRUCS POUR QUE VOTRE BAC ROULANT SOIT RAMASSÉ



- Placez le bac **avant 7 h le matin** le jour de la collecte.
- Orientez la poignée et les roues **vers votre résidence**.
- Assurez-vous que le couvercle du bac soit **complètement fermé**.
- Laissez **un mètre** entre le bac et tout obstacle (clôture, voiture, autre bac, etc.).
- Placez votre bac **dans votre entrée, en bordure de rue**. Évitez de placer votre bac dans la rue ou sur la piste cyclable.

VOTRE BAC EST BRISÉ À LA SUITE D'UNE COLLECTE ?

- Prenez en note le **numéro de série** qui apparaît sur le côté de votre bac.
- Communiquez avec le service à la clientèle de la MRC au **450 583-3301** ou **sans frais au 514 856-5701, poste 242**.
- Placez votre bac **bien en vue** pour qu'il puisse être réparé.
- La réparation sera effectuée gratuitement dans un **délai de 7 à 10 jours ouvrables**.

BESOIN D'UN BAC SUPPLÉMENTAIRE ?

Communiquez avec votre municipalité.

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ RAMASSÉ LORS D'UNE COLLECTE ?

Communiquez avec le service à la clientèle de la MRC au 450 583-3301 ou la ligne sans frais au 514 856-5701, poste 242.



GUIDE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous souhaitez vous départir de façon écoresponsable de vos matières et objets du quotidien dont vous n'avez plus besoin ? Sachez que la MRC de Marguerite-d'Youville offre plusieurs services permettant de recycler, réutiliser et valoriser adéquatement vos matières résiduelle.

Pour vous aider à y voir plus clair et pour vous simplifier la tâche, référez-vous à cet indispensable guide pour répondre à vos questions.

Les fiches pratiques pourront être facilement mises à jour dans le futur.

CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT VOTRE GUIDE !



MATIÈRES ORGANIQUES

POURQUOI UNE COLLECTE ?

Près de 50 % de nos matières résiduelles sont des matières organiques. Ces matières peuvent être détournées des sites d'enfouissement grâce à la biométhanisation, un procédé de valorisation.



QU'EST-CE QUE LA BIOMÉTHANISATION ?

La biométhanisation est un procédé de traitement biologique des matières organiques par fermentation, en absence d'oxygène. Ce procédé produit un biogaz qui contient du méthane pouvant être utilisé comme source d'énergie. Il permet aussi de produire du digestat, un résidu semi-liquide qui peut être utilisé comme amendement organique sur les terres agricoles.

1, 2, 3... TRIEZ !

Si vous répondez OUI à l'une des questions suivantes, déposez votre matière dans l'Organibac.

- 1 Est-ce que ça se mange ?
- 2 Est-ce du papier ou du carton souillé par des aliments ?
- 3 Est-ce un résidu de jardinage ?



MATIÈRES ACCEPTÉES

CUISINE



Fruits et légumes



Restes de table



Fruits de mer et poissons avec arêtes



Œufs et coquilles



Pâtes alimentaires



Boulangerie et pâtisseries



Desserts



Sucreries



Produits laitiers et fromages



Filtres à café, sachets de thé et tisane



Noix



Os et viande



Huiles et graisses alimentaires

JARDIN



Résidus de jardinage



Fleurs



Plantes

Le gazon peut être déposé dans l'Organibac. Toutefois, il est préférable de pratiquer l'**herbicyclage**. Il s'agit tout simplement de laisser la pelouse tondue au sol. Plus besoin de ramasser ou d'ensacher! Cette pratique améliore la qualité de la pelouse, ainsi que sa résistance aux maladies et à la sécheresse, en plus de réduire les coûts d'achat d'engrais.

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS



Mouchoirs



Essuie-tout



Serviettes en papier



Nappes en papier



Emballages de nourriture



Couches de bébé*

* Les couches sont acceptées car la matière à l'intérieur de celles-ci a un potentiel méthanogène intéressant pour le processus de biométhanisation.

COMMENT BIEN GÉRER SON ORGANIBAC ?

Il est possible, mais non obligatoire, d'utiliser un sac de papier pour collecter la matière organique. Il y a plusieurs façons de vous départir de vos matières organiques.



- 1 Déposez-les pêle-mêle directement dans votre Organibac.
- 2 Enveloppez vos matières dans du papier journal.
- 3 Fabriquez vos sacs de papier à partir de papier journal ou de circulaires. Visitez le site Internet de la MRC pour y voir une vidéo explicative.

ASTUCE

Alternez les couches de nourriture avec des matières sèches (papier journal, circulaire, papier mouchoir, essuie-tout, carton souillé, etc.)

ATTENTION !

Tous les types de sacs de plastique, qu'ils soient certifiés compostables, oxobiodégradables ou autres, **ne sont pas permis dans l'Organibac.**



Le processus de décomposition des sacs de plastique compostables est d'environ 90 jours alors que le processus de biométhanisation nécessite seulement une vingtaine de jours. Pour éviter de contaminer le digestat qui sera épandu sur les terres agricoles, aucun sac de plastique ne doit être mis dans le bac brun.

Surplus occasionnels

Vous pouvez déposer vos surplus occasionnels à côté de l'Organibac, le jour de la collecte, dans des **sacs de papier**, une **poubelle de 100 litres avec couvercle** ou un **bac de format maximum de 360 litres** homologué par la MRC (vous devez communiquer avec la MRC pour faire homologuer votre bac).



Calendrier des collectes

Les collectes sont identifiées par le symbole  sur votre calendrier des collectes.

Fréquence des collectes

- De **décembre à mars**, la collecte sera **aux deux semaines**.
- D'**avril à novembre**, l'Organibac sera ramassé **une fois par semaine**.

Contenant admissible

Organibac (bac brun) de 240 litres.

Information

450 583-3301, poste 242
Sans frais : 514 856-5701, poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca
www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville

Nous y mettons
toute notre
énergie !





MATIÈRES RECYCLABLES

POURQUOI RECYCLER ?

Le recyclage est la transformation de matières récupérées en de nouveaux biens de consommation. En plus de réduire le gaspillage, il comporte de nombreux bienfaits environnementaux comme la préservation de ressources naturelles et l'économie d'énergie. Il offre également des avantages économiques dont la création d'emplois.

1, 2, 3... TRIEZ !

Si vous répondez OUI à ces deux questions, l'article peut être déposé dans votre bac de recyclage.

- 1 S'agit-il d'un imprimé, d'un journal, d'un contenant ou d'un emballage ?
- 2 Est-il en papier, en métal, en plastique ou en verre ?

MATIÈRES ACCEPTÉES

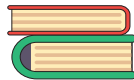
PAPIER ET CARTON



Journaux, circulaires, revues



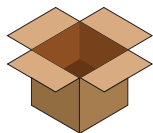
Feuilles, enveloppes et sacs de papier



Livres, annuaires téléphoniques



Rouleaux de carton



Boîtes de carton



Boîtes d'œufs



Cartons de lait et de jus à pignon



Contenants de type Tetra Pak^{MD}

PLASTIQUE

- Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



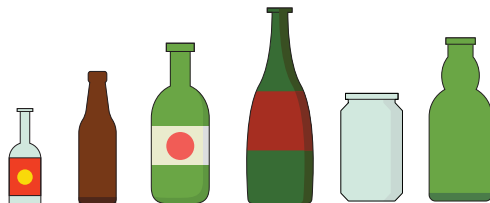
- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules d'emballage



VERRE

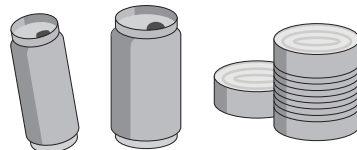
Bouteilles et pots, peu importe la couleur

Les récipients de cuisine, la vaisselle et la céramique ne sont pas acceptés.



MÉTAL

- Papier et contenant d'aluminium
- Bouteilles et cannettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles



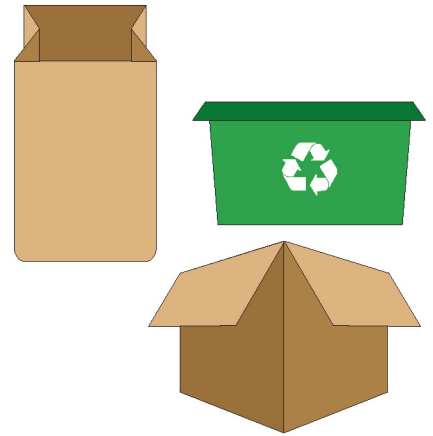
SURPLUS OCCASIONNELS

Vous pouvez déposer vos surplus occasionnels à côté du bac bleu, à un mètre du bac, dans les contenants suivants :

- Petit bac vert de 64 L
- Boîte de carton de format approximatif de 60 cm x 60 cm (2 pieds x 2 pieds)
- Sac de papier

ATTENTION

Veillez noter que les boîtes de carton doivent être défaites et déposées à l'intérieur de ces contenants.



SURPLUS FRÉQUENTS

Pour les demeures qui ont régulièrement des surplus, l'achat d'un deuxième bac pourrait s'avérer une solution intéressante, **puisque'il n'y a aucune limite au nombre de bacs bleus que peut posséder une résidence** ni aucun coût pour la collecte et le traitement des matières recyclables. Seuls les frais d'achat du bac sont à déboursier.

Cependant, pour que votre bac soit levé à la collecte, il doit être acheté auprès de votre municipalité.

Fréquence des collectes

La collecte de recyclage s'effectue **toutes les deux semaines** et est identifiée par le symbole  sur votre calendrier des collectes.

Contenant admissible

Bac bleu identifié MRC de Marguerite-D'Youville, couleur réservée exclusivement au recyclage.

Information

450 583-3301, poste 242
Sans frais : 514 856-5701, poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca
www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville



POURQUOI L'ÉCOCENTRE ?

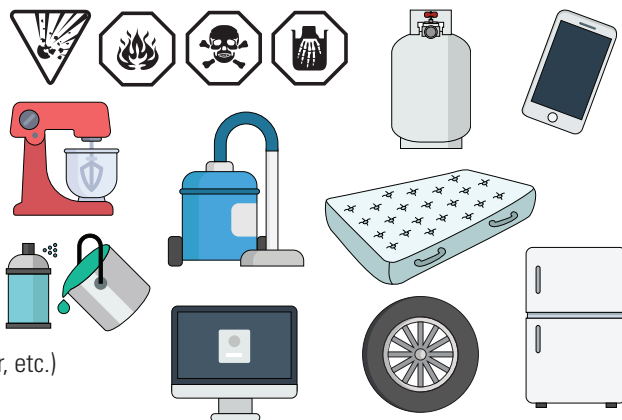
- Pour se départir de différentes matières de façon écologique et responsable.
- Pour détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matières.
- Pour atteindre un taux de valorisation des matières d'environ 95 %, grâce au tri à la source.

LE TRI DES MATIÈRES EST OBLIGATOIRE À L'ÉCOCENTRE,
PUISQUE CHAQUE MATIÈRE EST DÉPOSÉE DANS UN CONTENEUR RESPECTIF.

MATIÈRES ACCEPTÉES

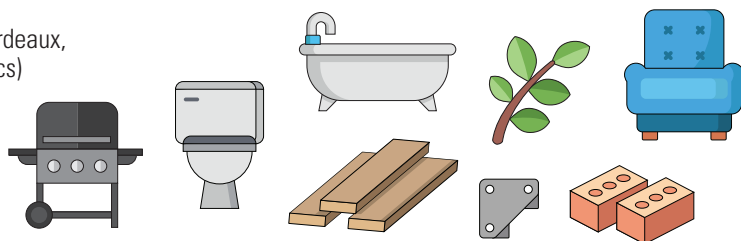
GRATUITEMENT

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
(peinture, huile, aérosol, produits de piscine, détergent, cire, acide, base, etc.)
- Matériel informatique et électronique (ordinateur et composantes, écran, téléviseur, imprimante, système de son, cellulaire, jeux électroniques, etc.)
- Bonbonnes de gaz propane
- Pneus
- Petits appareils à moteur (mélangeur, balayeuse, taille-bordures, etc.)
- Appareils réfrigérants (frigo, climatiseur, congélateur, cellier, etc.)
- Matelas



AVEC FRAIS (25 pieds cubes et plus)

- Matériaux de construction (asphalte, béton, bardeaux, béton, bois, brique, gypse, autres matériaux secs)
- Résidus verts
- Branches
- Métal
- Autres objets volumineux



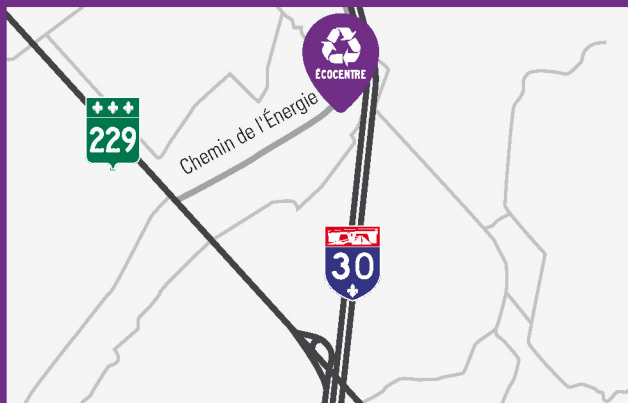
Les citoyens peuvent apporter gratuitement **jusqu'à 25 pieds cubes** de matières par jour à l'écocentre, sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets domestiques
- Pesticides agricoles et engrais
- Résidus biomédicaux (seringues, matières souillées de sang, etc.)
- Résidus radioactifs
- Barils de format 45 gallons (huile, RDD, etc.), sauf si entente préalable avec la MRC
- Résidus contenant des BPC (ballasts, etc.)
- Pneus agricole et commercial
- Terre contaminée et commerciale
- Armes, munitions, explosifs
- Dormants de chemin de fer

DEUX POINTS DE SERVICE

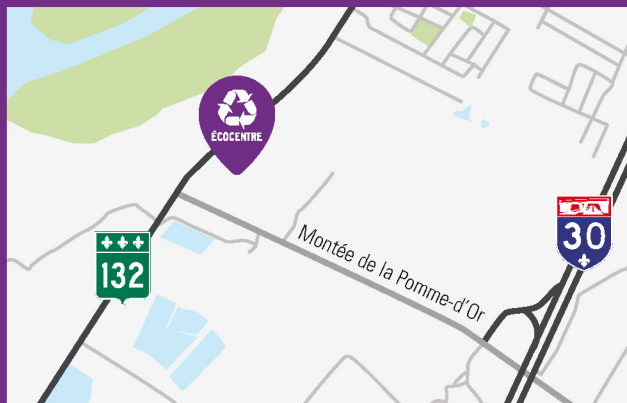
SECTEUR SUD



**1975, chemin de l'Énergie
Varennes (Québec)
J3X 1P7**

Ouvert 6 jours sur 7 pendant la saison estivale (fermé le lundi) et du jeudi au samedi pendant la période hivernale.

SECTEUR NORD



**4111, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec)
J0L 1C0**

Ouvert du mercredi au samedi pendant la saison estivale et fermé pendant la période hivernale.

Tarification

La tarification est établie selon deux critères :

- Le type des matières apportées
- Le volume total des matières



Volume total

Longueur **A** x largeur **B** x hauteur **C**

Modes de paiement

- Visa et Mastercard
- Carte de débit
- Argent comptant



Information

450 583-3301, poste 242

Sans frais : 514 856-5701, poste 242

infomrc@margueritedyouville.ca

www.margueritedyouville.ca

f MRC de Marguerite-D'Youville





3RV-DONS



DONS DE VÊTEMENTS

La MRC de Marguerite-D'Youville, en partenariat avec les centres d'entraide et plusieurs organismes locaux publics et privés, a procédé à l'implantation de plusieurs boîtes de dons sur son territoire. Les dons de vêtements, accessoires vestimentaires et autres textiles recueillis dans ces boîtes sont gérés par les maisons d'entraide et centres d'action bénévole des municipalités et sont redonnés aux plus démunis du territoire.

BOÎTE DE DONS LA PLUS PRÈS

CONTRECŒUR

IGA Marché Desmarais
4999, rue des Ormes

SAINT-AMABLE

Centre d'entraide bénévole
297, rue Principale

Pavillon multifonctionnel
446, rue Daniel Sud

Hôtel de ville
575, rue Principale

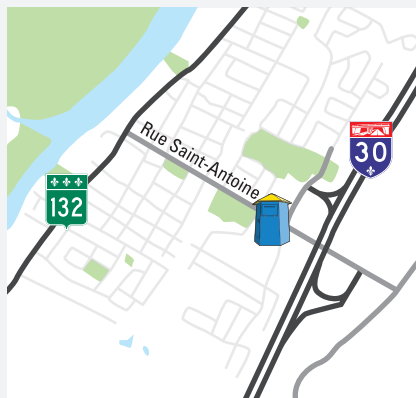
SAINTE-JULIE

La Maison de l'Entraide
1999-2, rue Nobel

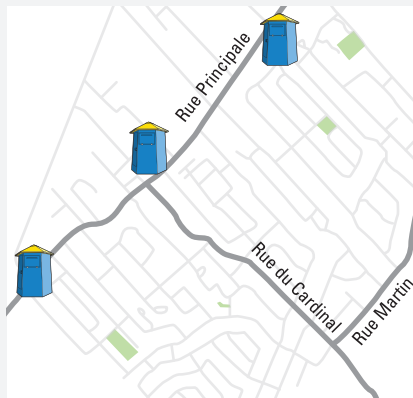
IGA extra Marché du Faubourg
2055, rue Principale

Metro Riendeau
2103, boul. Armand-Frappier
1718, rue Principale
(à proximité de l'église)

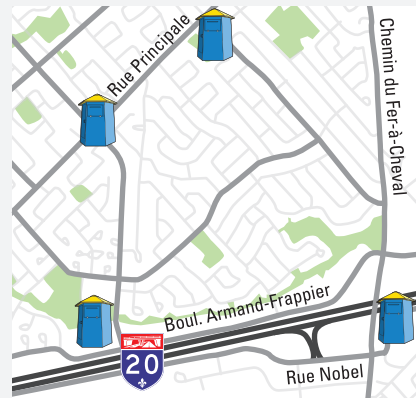
CONTRECŒUR



SAINT-AMABLE



SAINTE-JULIE



**Autres points de chute
pour vos dons :**

VARENNES

40, rue de la Fabrique

VERCHÈRES

579, route Marie-Victorin

AUTRES MATIÈRES RÉUTILISABLES

La MRC vous rappelle que les articles ménagers, articles de sport, jouets, rideaux, meubles usagés, bibelots, bijoux en bon état, etc., peuvent être apportés directement aux maisons d'entraide et centres d'action bénévole du territoire. Nous vous invitons à communiquer avec le centre bénévole de votre municipalité afin de connaître les matières acceptées.

Par ce geste, la MRC souhaite atteindre un double objectif, soit détourner les matières textiles des sites d'enfouissement et soutenir les organismes d'entraide locaux.

MAISONS D'ENTRAIDE ET CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE

Centre d'action bénévole de Contrecoeur

5037, rue Legendre
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
Téléphone : 450 587-8227

Centre d'entraide bénévole de Saint-Amable

297, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0
Téléphone : 450 649-0604

La Maison de l'Entraide

1999-2, rue Nobel
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z7
Téléphone : 450 649-4569

L'Ouvroir Sainte-Marguerite-D'Youville

40, rue de la Fabrique
Varenes (Québec) J3X 1R1
Téléphone : 450 652-9130 ou 450 652-9548

Centre d'entraide de Verchères

579, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0
Téléphone : 450 583-5888



Information

450 583-3301, poste 242 | Sans frais : 514 856-5701, poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca | www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville



RÉSIDUS DOMESTIQUES

Les matières déposées dans le bac noir ne doivent pas être réutilisables, recyclables ou valorisables.

Référez-vous à la fiche Aide-mémoire  pour vous assurer de vous départir de vos matières de manière écoresponsable.



RÉSIDENTIEL

Maximum 1 bac de résidus domestiques accepté pour le secteur résidentiel.



COMMERCIAL

Maximum 3 bacs de résidus domestiques acceptés pour les institutions, commerces et industries (ICI).

NOTE

Certaines exceptions peuvent être appliquées pour les familles nombreuses et les commerces en secteur résidentiel.

Communiquez avec votre municipalité ou avec la MRC pour plus d'informations.

Fréquence des collectes

La collecte des résidus domestiques est identifiée par le symbole  sur votre calendrier des collectes.

Contenants admissibles

- Bac noir identifié MRC de Marguerite-D'Youville
- Bac ayant reçu un sceau de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville

Information

450 583-3301, poste 242

Sans frais : 514 856-5701, poste 242

infomrc@margueritedyouville.ca

www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville





1, 2, 3... RÉUTILISEZ !

Saviez-vous que les objets déposés à la collecte des volumineux sont envoyés directement à l'enfouissement ?

Comme plusieurs articles peuvent être réutilisés ou valorisés, vous pouvez vous départir de ceux-ci de façon responsable et respectueuse de l'environnement. Nous vous proposons les solutions suivantes :

1 LES CENTRES D'ENTRAIDE LOCAUX

Si votre article est en bon état ou réutilisable,

communiquez avec votre centre d'entraide local qui vous informera sur les objets correspondant aux besoins de leur clientèle.

Référez-vous à la fiche **3RV-DONS** pour connaître le centre d'entraide le plus proche de chez vous.

2 ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Tout objet volumineux est accepté à l'écocentre.

Il y sera disposé de façon responsable et sécuritaire.

Référez-vous à la fiche **Écocentre Marguerite-D'Youville** pour plus d'informations.

3 COLLECTE DES ARTICLES VOLUMINEUX

Si vous devez déposer un article à la collecte des volumineux, assurez-vous qu'il respecte les critères suivants :

1. L'objet n'entre pas dans le bac de résidus domestiques (bac noir)
2. L'objet fait partie de la liste des matières suivantes :

- | | | |
|------------------------------|--|---|
| • Mobilier et électroménager | • Mobilier de jardin | • Table de pique-nique et balançoire défectives |
| • Matelas | • Tapis et toile de piscine
(ces articles doivent être roulés et
attachés et ne doivent pas dépasser
1 mètre de longueur) | • Filtre de piscine
(IMPORTANT : les filtres de piscine doivent
être vidés de leur sable avant d'être mis en
bordure de rue) |
| • Évier, bain, lavabo | | |
| • Réservoir d'eau chaude | | |
| • Barbecue (sans bonbonne) | | |

AUCUN MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE OU RÉSIDU DANGEREUX N'EST ACCEPTÉ À LA COLLECTE DES VOLUMINEUX.

Ces matières doivent être apportées à l'écocentre.

Fréquence des collectes

La collecte des volumineux est identifiée par un cercle rouge  sur votre calendrier des collectes.

Information

450 583-3301, poste 242 | Sans frais : 514 856-5701, poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca

www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville





BRANCHES ET ARBRES DE NOËL NATURELS

Les branches et les arbres de Noël naturels ne sont pas acceptés à la collecte du bac brun (Organibac).

Ces matières font l'objet de collectes séparées pendant l'année et sont transformées en copeaux.

BRANCHES D'ARBRES

Collectes au printemps et à l'automne pour Contreccœur, Saint-Amable, Varennes et Verchères.

Pour Sainte-Julie, veuillez communiquer avec votre hôtel de ville au 450 922-7111.

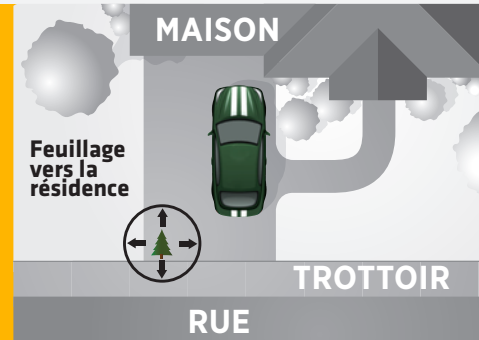
- Respectez une **longueur maximum de 1 mètre** (3,5 pieds) et un **diamètre de 6 cm** (2,5 pouces).
- Placez vos branches en bordure de rue **avant 7 h le matin** le jour de la collecte.
- Placez le feuillage vers votre résidence et attachez-les en ballots de **20 kg maximum**.



ARBRES DE NOËL NATURELS

Collecte en janvier pour les arbres de Noël naturels.

- Déposez-le **avant 7 h le matin** le jour de la collecte.
- Placez-le en bordure de rue, couché au sol, le feuillage vers votre résidence.
- Assurez-vous qu'il soit **totalelement dégarni** de toute décoration.



Calendrier des collectes

- La collecte des branches est identifiée par le symbole suivant  sur votre calendrier des collectes.
- L'enlèvement des arbres de Noël naturels est identifié par le symbole suivant  sur votre calendrier des collectes.

Information

450 583-3301, poste 242 | Sans frais : 514 856-5701, poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca | www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville





**LES FEUILLES ET LE CHAUME
NE SONT PAS ACCEPTÉS À LA COLLECTE
DU BAC BRUN (ORGANIBAC).**



Ces matières doivent plutôt être disposées lors des 8 collectes spéciales pendant l'année afin d'être compostées.

- 3 collectes au printemps
- 5 collectes à l'automne

CONTENANTS ADMISSIBLES

- Sacs compostables de papier
- Poubelle d'une capacité maximale de 100 litres avec couvercle
- Sacs de plastique certifiés compostables

IMPORTANT

Les sacs de plastique autres que ceux certifiés compostables ne sont pas acceptés.



PENSEZ VERT !

Il existe plusieurs façons de gérer vos résidus de feuilles de façon écologique directement sur votre terrain !
Voici quelques idées pour en tirer un plus grand profit :

- Utilisez les feuilles mortes pour couvrir les racines des vivaces et des arbustes. Cette protection naturelle permettra d'isoler vos végétaux du gel et des prédateurs.
- Laissez les feuilles mortes sous les arbres, dans le jardin ou les plates-bandes. Ainsi, elles pourront nourrir le sol grâce aux micro-organismes qui les transformeront en un riche compost.

Fréquence des collectes

Les huit collectes de feuilles et de chaume sont identifiées par un cercle vert  sur votre calendrier des collectes.

Information

450 583-3301, poste 242 | Sans frais : 514 856-5701, poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca

www.margueritedyouville.ca

 MRC de Marguerite-D'Youville



